

N° 274. — DÉCISION désignant deux magistrats pour faire partie pendant le 2^e semestre 1877 du conseil d'administration constitué en tribunal du contentieux administratif ou en commission d'appel.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu l'article 7 de l'arrêté en date du 23 septembre 1873 sur la constitution du Conseil d'administration en tribunal du contentieux administratif ou en commission d'appel, ensemble l'article 207 de l'ordonnance du 31 août 1828 sur le mode de procéder devant les conseils privés des colonies;

Attendu qu'il y a lieu de pourvoir à la désignation de deux magistrats pour être adjoints au Conseil d'administration constitué en conseil du contentieux;

Sur la proposition du chef du service judiciaire,

AVONS DÉCIDÉ ET DÉCIDONS :

Art. 1^{er}. Sont désignés pour faire partie du Conseil d'administration constitué en tribunal du contentieux administratif ou en commission d'appel, pendant le deuxième semestre de l'année 1877 :

MM. PINAUDIER, président *p. i.* du tribunal supérieur;

TRAPP, président *p. i.* du tribunal de première instance.

Art. 2. Le chef du service judiciaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée, insérée, enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Papeete, le 12 juillet 1877.

Signé : L. MICHAX.

Par le Commandant Commissaire de la République :

Le Chef du service judiciaire *p. i.*,

Signé : C. DUMANT.

N° 275. — ARRÊTÉ du 12 juillet 1877 autorisant une émission de traites de 61,557 fr. 36 c. en remboursement d'avances faites au service Marine pendant le mois de juin 1877 (Exercice 1877).

N° 276. — DÉCISION accordant une demi-bourse complémentaire, au pensionnat des dames de Saint-Joseph de Cluny, à la jeune Louise Tournade.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société.

Vu les arrêtés des 7 novembre 1857 et 8 octobre 1863 et les décisions des 16 décembre 1871, 7 octobre 1872 et 9 octobre 1876